



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, et à l'égard des usagers.

Conseil académique du 13 février 2024

Délibération 2024/02/CAC-009

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation, notamment dans sa partie réglementaire, les articles R. 712-9 à R. 712-21 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 49 ;

Considérant que les sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, et à l'égard des usagers, sont composées de membres élus par le conseil académique en son sein ;

Considérant que lorsque le nombre de représentants élus au conseil académique est égal au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à une désignation d'office au sein du conseil ;

Considérant que les membres élus d'une des deux sections disciplinaires peuvent être élus également en tant que membres de la seconde ;

Considérant que chacun des collèges des sections disciplinaires est composé à parité d'hommes et de femmes ;

Considérant que le nombre de candidatures pour chaque collège est équivalent au nombre de sièges à pourvoir ;

APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET, PAR COLLEGE,

ARTICLE 1 :

- ELIT les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collège n°1 : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	<ul style="list-style-type: none"> - Fabienne ALARY - Pierre PAYOUX - Victorine DOUIN - Jean-Luc ATTIE 	18 voix pour 18 voix pour 18 voix pour 18 voix pour Unanimité des votants	Elue Elu Elue Elu
Collège n°2 : Représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés	<ul style="list-style-type: none"> -Thomas CARLE - Varravaddheay ONG-MEANG - Maryse LAPEYRE-MESTRE - Richard BON 	16 voix pour 16 voix pour 16 voix pour 16 voix pour Unanimité des votants	Elue Elue Elue Elue

- DESIGNE d'office les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :

Collège n°3 : Représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maud LE HUNG - Dominique PINON
--	---

LES MEMBRES ELUS (COLLEGE 1+2) DE LA SECTION DISCIPLINAIRE, APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET,

- ELISANT avec 8 voix pour (unanimité), Monsieur Pierre PAYOUX en qualité de président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

ARTICLE 2 :

- ELIT les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège n°1 : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	- Fabienne ALARY - Pierre PAYOUX - Victorine DOUIN - Jean-Luc ATTIE	17 voix pour 17 voix pour 17 voix pour 17 voix pour Unanimité des votants	Elue Elu Elue Elu
Collège n°2 : Représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés	-Thomas CARLE - Varravaddheay ONG-MEANG - Maryse LAPEYRE-MESTRE - Richard BON	15 voix pour 15 voix pour 15 voix pour 15 voix pour Unanimité des votants	Elu Elue Elue Elu
Collège n°3 : Représentants des usagers	- ARTHUR-CARBONNE Lucie - BEDEL Quentin - CHOUAT Léonie - GALL Yohan - HERRATI Savéria - LUNEL Nicolas - MAURAN Gabin - PECH Estelle	14 voix pour 14 voix pour Unanimité des votants	Elue Elu Elue Elu Elue Elu Elu Elue

LES MEMBRES ELUS (COLLEGE 1+2) DE LA SECTION DISCIPLINAIRE, APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET,

- ELISANT avec 8 voix pour (unanimité), Monsieur Pierre PAYOUX en qualité de président, Madame Maryse LAPEYRE-MESTRE et Monsieur Thomas CARLE en qualité de vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Date de transmission à la Rectrice de
Région académique et publication :
.....20 février 2024.....

Toulouse, le 13 février 2024,

La Présidente de l'université de Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile RAUZY

